

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES (EAP) DES SAPEURS-POMPIERS



REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES



**Arrêté n°2018-373/GNC du 27 février 2018 relatif à l'encadrement
des activités physiques chez les sapeurs-pompiers**

Reproduction autorisée pour les services d'incendie et de secours et des associations de jeunes sapeurs-pompiers

Sources : Ministère de l'Intérieur
Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – DGSCGC - Arrêté du 6 décembre 2013 relatif
à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers

Adapté pour la Nouvelle-Calédonie par le service formation de la
Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques
Service formation

Version n° 4 du 09 mai 2018

INTRODUCTION

Le référentiel des emplois, des activités et des compétences de l'encadrement des activités physiques vise à qualifier les sapeurs-pompiers en matière de formation dans le domaine de l'acquisition et du maintien d'une condition physique adaptée aux contraintes professionnelles, de suivi de la condition physique, d'organisation et d'encadrement des manifestations sportives définies dans le cadre du service.

Dans ce cadre, l'activité est organisée selon le schéma suivant :

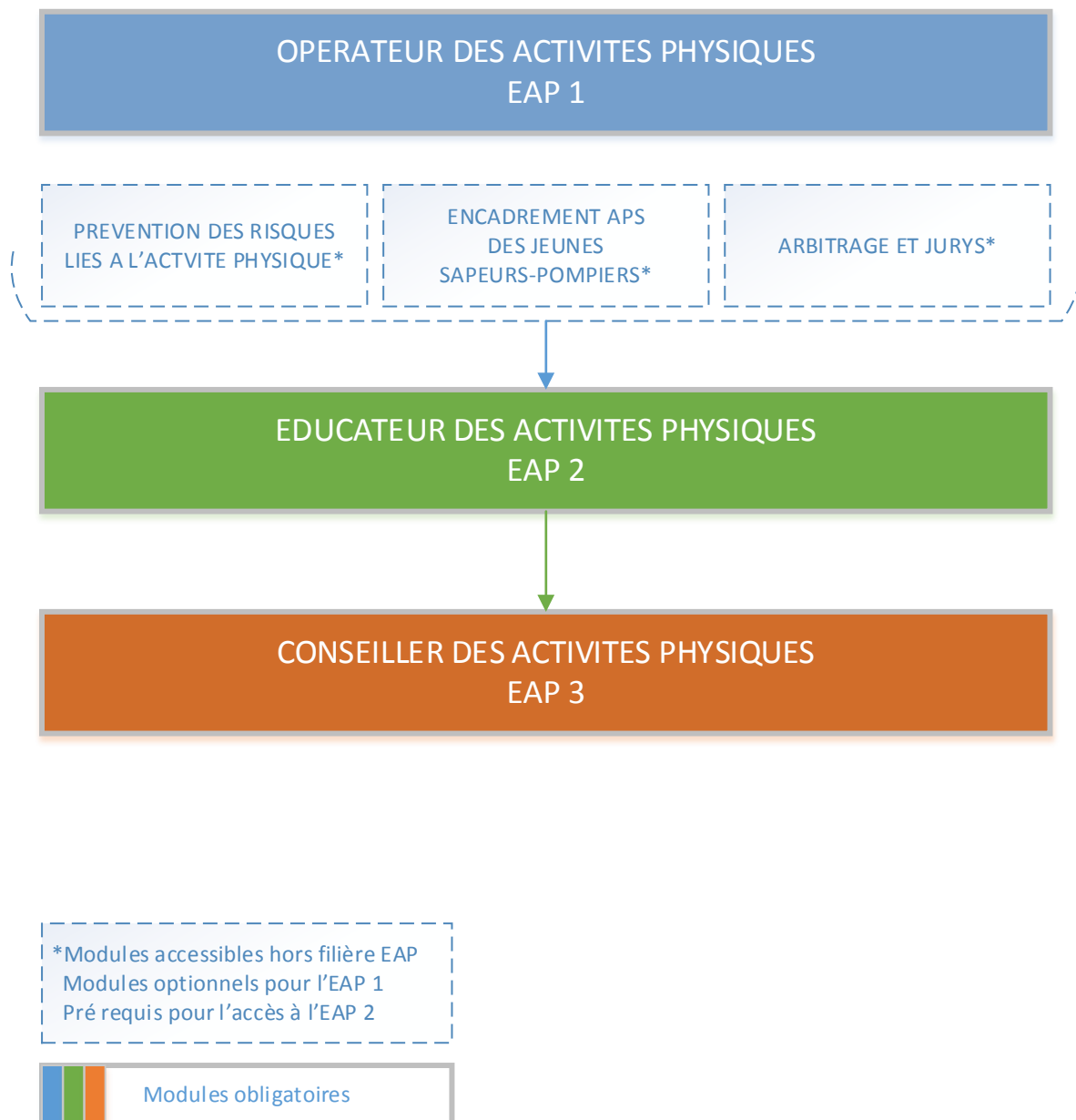


TABLE DES MATIERES

LES EMPLOIS.....	5
1.1 OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES	6
1.2 EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES.....	6
1.3 CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES	7
1.4 MODULES COMPLEMENTAIRES	7
LES ACTIVITES.....	8
1.1 OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES	9
1.2 EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES.....	10
1.3 CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES	11
1.4 MODULES COMPLEMENTAIRES	12
LES COMPETENCES.....	13
1.1 OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES	14
1.2 EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES.....	15
1.3 CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES	17
1.4 MODULES COMPLEMENTAIRES / COMPETENCES DETAILLEES.....	18

LES EMPLOIS

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

DEFINITION DES EMPLOIS

1.1 OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

Placé sous la responsabilité d'un conseiller ou d'un éducateur, l'opérateur est chargé de mettre en œuvre le programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation préétablie, d'animer les séances d'activité physique et d'assister l'éducateur dans le suivi et l'évaluation de la condition physique des sapeurs- pompiers.

Conditions d'accès :

Pour suivre la formation, l'apprenant doit être titulaire et être apte toutes missions opérationnelles

Conditions d'exercice :

- Etre titulaire du diplôme EAP1
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis
- Etre inscrit sur une liste annuelle d'aptitude de la DSCGR

1.2 EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

Placé sous la responsabilité d'un conseiller, l'éducateur est chargé d'appliquer la politique locale des activités physiques, de participer à l'élaboration du programme de santé sécurité par l'activité physique, d'encadrer les EAP1 et d'animer en complément de l'opérateur les séances d'AP nécessitant une approche ponctuelle plus individualisée.

Conditions d'accès :

- Pour suivre la formation, l'apprenant doit être titulaire de l'EAP1 et avoir suivi les modules complémentaires : arbitrage et jurys, encadrement des activités physiques et sportives des JSP, prévention des risques liés à l'activité physique.

Conditions d'exercice :

- Etre titulaire du diplôme EAP2
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis
- Etre inscrit sur une liste annuelle d'aptitude de la DSCGR

1.3 CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le conseiller des activités physiques a pour mission : le développement, l'encadrement et la coordination de la filière d'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers. Il participe à l'élaboration de la politique locale des activités physiques en collaboration avec les éducateurs et les opérateurs sportifs.

Conditions d'accès :

- Pour suivre la formation, l'apprenant doit être titulaire de l'EAP2

Conditions d'exercice :

- Etre titulaire du diplôme EAP3
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis
- Etre inscrit sur une liste annuelle d'aptitude de la DSCGR

1.4 MODULES COMPLEMENTAIRES

Ces modules sont accessibles à tout sapeur-pompier professionnel ou volontaire indépendamment des formations EAP.

a) Arbitrage et jurys

Ce module permet à un agent d'occuper les fonctions de juge et chronométreur sur des compétitions ou épreuves sportives officielles des sapeurs-pompiers, des concours et du brevet de JSP.

b) Encadrement des activités physiques et sportives des jsp

Ce module permet à un agent de dispenser une séance pratique d'activité physique prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (11 à 18 ans) et dans un cadre réglementaire sous l'autorité d'un responsable de section.

c) Prévention des risques liés à l'activité physique

Ce module permet à un agent de contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

LES ACTIVITES

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le référentiel d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités liées à un métier.

DEFINITION DES ACTIVITES

1.1 OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

- 1. Applique le programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation pré- établie par l'éducateur et sous l'autorité du chef de centre**
 - Identifie au sein de son centre de secours l'existence du programme, sa logique de construction, les différents supports, les documents et les personnes ressources qui le composent, les conditions de son application
 - Prend connaissance en amont de la ou les séance(s) du jour pour anticiper les contraintes spécifiques

- 2. Anime les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité prédéterminées**
 - Organise le déroulement de la séance sur le plan matériel
 - Présente les objectifs de la séance et le cadre de son déroulement
 - Anime les différentes phases de la séance conformément au déroulement prévu

- 3. Gère la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés**
 - Inventorie en amont le matériel à sa disposition et son bon état de fonctionnement et d'utilisation
 - Installe le matériel ou associe le groupe pour sa mise en place
 - Reconditionne le matériel dans les conditions permettant sa bonne utilisation ultérieure

- 4. Rend compte régulièrement à l'éducateur et à sa hiérarchie à partir du premier niveau d'analyse de la mise en œuvre du programme**
 - Analyse et rend compte de l'activité à l'éducateur et au chef de centre
 - Rend compte à sa hiérarchie des matériels défectueux et/ou des situations dangereuses

- 5. Assiste l'éducateur dans l'évaluation de la condition physique des SP**
 - Installe le matériel nécessaire et à l'organisation des ateliers
 - Veille au respect des protocoles de réalisation
 - Consigne les résultats à partir des documents de la DSCGR.

1.2 EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

1. **Participe à l'élaboration et / ou l'adaptation des supports méthodologiques qui vont guider la mise en œuvre des activités physiques et de leur encadrement en concertation avec le conseiller**
 - Intègre le programme d'activités physiques en prenant en compte la politique locale
 - Inventorie les fiches de séances types à disposition et apporte les évolutions nécessaires pour assurer leur actualisation en lien avec le conseiller technique et la base ressource locale

2. **Anime le réseau des opérateurs de son périmètre sous la responsabilité du conseiller, supervise l'activité des opérateurs et assure le suivi de leur professionnalisation**
 - Organise des temps réguliers de concertation avec les équipes
 - Régule, accompagne, coordonne, évalue l'activité des opérateurs en prenant en compte leurs difficultés éventuelles et en leur apportant des éléments de réponse
 - Participe à la formation des opérateurs et des modules complémentaires en intégrant les pratiques de prévention des accidents liés aux activités physiques.

3. **Evalue, rend compte à la hiérarchie de son action et participe à la communication institutionnelle**
 - Utilise les outils de gestion et les tableaux de bord
 - Rend compte à sa hiérarchie

4. **Participe à l'organisation des épreuves de concours SPP, à l'encadrement du module des activités physiques, à l'organisation des ICP, des manifestations sportives officielles et du brevet de JSP en lien avec le conseiller**
 - Définit les équipes, les rôles et les responsabilités de chaque opérateur pour une épreuve donnée
 - Gère la mise en place de l'épreuve, inscrit son action en lien avec l'organisation officielle

5. **Anime certaines séances nécessitant une approche individualisée en concertation avec le conseiller**
 - Identifie les agents ayant besoin d'un suivi individualisé ou répond à une saisine extérieure (BSM, agent) Evalue les besoins du sapeur-pompier
 - Elabore un programme d'entraînement adapté en collaboration avec le BSM et le sapeur-pompier concerné
 - Assure un suivi personnalisé en lien avec l'objectif
 - Assure le suivi et accompagne en collaboration avec le BSM, le retour en activité opérationnelle après interruption

1.3 CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES

- 1. Participe à la gestion de la condition physique des sapeurs-pompiers**
 - Organise le suivi et l'évaluation de la condition physique en lien avec le BSM
 - Participe aux jurys des concours et examens

- 2. Participe à la politique locale de prévention des risques professionnels et de préservation du capital santé des sapeurs-pompiers**
 - Participe à l'élaboration du plan de santé sécurité par l'activité physique
 - Décline les objectifs de prévention en programme d'actions par l'activité physique

- 3. Coordonne et dirige la filière d'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie**
 - Elabore le programme annuel de l'activité physique destiné au maintien et à l'amélioration de la condition physique des personnels
 - Contrôle l'exécution du programme annuel
 - Elabore le bilan annuel d'activité
 - Propose un budget prévisionnel des activités physiques
 - Gère les matériels nécessaires aux activités physiques

- 4. Organise les formations des membres de la filière**
 - Détermine les besoins en formation
 - Programme et participe aux actions de formation de la filière Participe à l'évaluation des conseillers, éducateurs et opérateurs Evalue les actions de formation

- 5. Conseille la DSCGR ou les communes dans le domaine des activités physiques**
 - Participe aux réunions
 - Réalise le diagnostic de la condition physique en Nouvelle-Calédonie

- 6. Participe à l'organisation des épreuves sportives officielles**
 - Organise et contrôle la régularité des épreuves
 - Participe aux jurys
 - Modules complémentaires

1.4 MODULES COMPLEMENTAIRES

1. Arbitrage et jurys :

- Coordonne le bon déroulement de l'atelier
- Veille à l'application des règles
- Relève les litiges
- Aide à l'installation et assure la gestion matérielle de l'atelier Chronomètre, juge et consigne les résultats de l'épreuve Veille à la sécurité lors du déroulement des épreuves

2. Encadrement des activités physiques et sportives des JSP :

- Dispense des séances d'activité physique adaptées au développement biologique d'un jeune public
- Réalise des actions de prévention en matière d'hygiène de vie
- Prépare le public aux épreuves physiques et sportives du brevet de JSP
- Veille à la sécurité physique et au bien-être des jeunes sapeurs-pompiers

3. Prévention des risques liés à l'activité physique

- Contribue à la suppression ou la réduction des risques liés aux activités physiques
- Propose des améliorations techniques et/ou organisationnelles

LES COMPETENCES

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

Le référentiel de compétences décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les compétences liées à un métier et à les rédiger en termes de capacités à acquérir.

DEFINITION DES COMPETENCES

1.1 OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

Les savoirs associés

1. **Assurer l'encadrement d'une séance d'activités physiques en binôme avec la hiérarchie pour un groupe de sapeurs-pompiers, en fonction d'un objectif défini**
 - Connaître les caractéristiques principales d'un programme de santé sécurité par l'activité physique dans les conditions de pratique préétablies
 - Appliquer le déroulement de la séance conformément au descriptif
 - Rendre compte des éventuelles difficultés ou ajustements apportés
 - Connaître l'organisation générale des activités physiques chez les sapeurs- pompiers

2. **Mettre en œuvre les principes d'animation d'une séance d'activités physiques et de gestion de groupe**
 - Connaître le déroulement d'une séance type dans ses différentes phases
 - Connaître les principes pédagogiques élémentaires pour donner vie à une séance
 - Connaître les principaux risques liés à une mauvaise pratique
 - Connaître les règles de sécurité liées à l'utilisation conforme des matériels et équipements
 - Connaître la politique de la collectivité en matière d'accidentologie et de santé sécurité

3. **Mettre en place et/ou utiliser et reconditionner les équipements adaptés par rapport aux objectifs de la séance et aux contraintes de sécurité**
 - Connaître le matériel à disposition, son cadre normal d'utilisation, les règles de sécurité élémentaires à respecter liées aux personnes, au matériel, aux lieux et circonstances de pratique

4. **Participer à la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique**
 - Comprendre l'intérêt du suivi de la condition physique et connaître les différents modes d'évaluation
 - Avoir un premier niveau d'information sur les épreuves et les protocoles du suivi de la condition physique mis en œuvre chez les SP
 - Participer à l'organisation des ateliers pour la mise en place des indicateurs
 - Etre rigoureux et impartial

5. **Rendre compte à sa hiérarchie**
 - Utiliser les moyens de communication appropriés dans les délais impartis
 - Prendre en compte les retours et / ou recommandations éventuelles pour améliorer sa pratique
 - Sensibilisation aux enjeux et aux conditions de transmission périodique des axes d'amélioration et éléments de bilans à l'éducateur ou à la hiérarchie

1.2 EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

Les savoirs associés

1. Intégrer les séances d'activité physique dans une démarche santé sécurité

- Connaître et prendre en compte le diagnostic réalisé par le conseil technique (social, organisationnel, environnemental, matériel) afin d'adapter le programme d'activité physique
- Connaître son environnement, les caractéristiques de ses équipes, les équipements à disposition, les contraintes opérationnelles, administratives et réglementaires particulières, les informations RH spécifiques
- Connaître les différents types de programmation (annuelle, mensuelle, individualisée pour les SP et réglementées)
- Connaître les principes d'entraînement permettant d'adapter une programmation standardisée
- Connaître la terminologie de construction de séance, de cycle
- Intégrer ces éléments dans une démarche pragmatique de préservation de la condition physique des SP
- Utiliser des outils pédagogiques adaptés
- Savoir adapter sa programmation conformément aux spécificités de son propre de son centre de secours

2. Etre un référent pour les opérateurs (conseil et accompagnement)

- Connaître le rôle de l'opérateur et celui des différents acteurs de la filière sur le plan local
- Se situer dans l'organigramme hiérarchique et fonctionnel
- Connaître les principes à mettre en œuvre dans une démarche d'accompagnement et de professionnalisation
- Connaître l'évolution de la politique générale de la gestion de la condition physique
- Organiser des temps de concertation avec ses équipes Utiliser les outils de gestion individuels proposés par le conseil technique
- Evaluer et réguler les actions de l'opérateur

3. Mettre en œuvre les différentes épreuves (ICP, épreuves de concours)

- Connaître les épreuves des concours et de la formation d'intégration de SPP et leurs conditions d'évaluation
- Connaître les ICP et leurs modalités d'évaluation
- Connaître les règlements des épreuves sportives officielles des SP
- Connaître les épreuves du brevet de JSP et leurs conditions d'évaluation
- Savoir mettre en application et coordonner les moyens humains, techniques, administratifs et veiller au respect des épreuves réglementaires
- Savoir présenter à une équipe l'organisation d'une épreuve et définir les moyens nécessaires
- Garantir le respect des contraintes réglementaires de l'épreuve (timing, organisation, procédure)

4. Apporter un conseil individualisé dans le cadre d'activités physiques

- Connaître et prendre en compte les indications ou contre-indications médicales
- Savoir adapter une situation en jouant sur les différents paramètres possibles (fréquence, durée, intensité, répétition, mobilité articulaire)
- Savoir créer une situation entièrement nouvelle si l'adaptation n'est pas possible Identifier le cadre possible d'une intervention individualisée en lien avec l'opérateur

5. Rendre compte au conseiller technique

- Connaître et/ou participer avec le conseiller technique à la définition des objectifs de la politique générale de l'activité physique des sapeurs-pompiers et les indicateurs retenus pour son évaluation
- Intégrer les attentes du conseiller technique pour contribuer au bilan annuel d'activité
- Identifier et respecter sa place et sa mission au sein de sa structure

1.3 CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES

1. Déterminer les pratiques d'activité physique découlant de la politique de prévention des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie

- Connaître les risques liés à l'activité professionnelle
- Assurer la veille des informations santé sécurité en matière de condition physique
- Adapter les pratiques aux objectifs fixés par le plan de prévention

2. Maîtriser les techniques et règlements régissant les activités physiques

- Connaître les différents types d'entraînement physique (cardio, renforcement musculaire ...)
- Connaître les matériels, leurs conditions d'utilisation et de contrôle
- Connaître les actions spécifiques à mettre en œuvre en matière de suivi individualisé
- Connaître la réglementation régissant les activités physiques des sapeurs- pompiers
- Maîtriser le contexte réglementaire du suivi et de l'évaluation de la condition physique

3. Manager le personnel de la filière EAP

- Connaître le rôle du conseiller des activités physiques
- Connaître les règles de base du management
- Etre sensibilisé à la conduite de projet
- Connaître les grands principes de gestion et du fonctionnement du budget
- Savoir créer et utiliser des tableaux de bord

4. Communiquer

- Connaître les partenaires du réseau des EAP au sein de la Nouvelle-Calédonie (liens avec le BSM)
- Etre sensibilisé aux techniques de communication et à la mise en place d'actions de communication
- Comprendre les liens inter services en matière de prévention par l'activité physique
- Connaître le contenu attendu d'u bilan annuel d'activités

5. Sensibiliser les agents en matière de pratique de l'activité physique

- Connaître les risques liés au manque d'activité physique et aux pratiques excessives

1.4 MODULES COMPLEMENTAIRES / COMPETENCES DETAILLEES

1. Arbitrage et jurys : Arbitrer et juger les épreuves physiques et sportives officielles

- Connaître les règlements des épreuves officielles, de la chronométrie et de la validation de la performance
- Savoir s'intégrer dans un dispositif global d'organisation d'épreuves officielles
- Traduire les règlements au travers de mises en situations pratiques
- Connaître et faire appliquer les consignes de sécurité

2. Encadrement des activités physiques et sportives des JSP

- Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un jeune public (11 – 18 ans)
- Connaître les particularités de l'entraînement physique du public JSP Comprendre la logique de planification des séances d'entraînement physique sur l'ensemble du cursus de formation
- Connaître les éducatifs adaptés aux JSP
- Connaître et diffuser les bonnes pratiques en termes d'hygiène de vie et de bien-être

3. Prévention des risques liés à l'activité physique

Contribuer à la mise en œuvre du plan de prévention de santé et sécurité par l'activité physique des sapeurs-pompiers

- Savoir se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques
- Savoir observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain



DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Avenue du Maréchal Foch
BP 10468 – 98805 Nouméa cedex

Tél. (687) 20 77 00 – Fax. (687) 20 77 16

direction.dscgr@gouv.nc

www.securite-civile.nc